

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	15
Nombre de pouvoirs	03
Nombre de suffrages exprimés	18
Vote : POUR	18
Vote : ABSTENTION	00
Vote : CONTRE	00

Le vingt-quatre février deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Sainte-Hélène, convoqués par les soins de Monsieur le Maire, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Lionel MONTILLAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : 15

M. le Maire, M. Fabrice RICHARD, Mme Sylvie JALARIN, M. Frédéric BATTUT, M. Mathieu DESCLAUX, Mme Hélène TOUBHANCE, Mme Martine FUCHS, Mme Chrystel DANOY, Mme Sophie PETIT-LARDILEY, M. Jerry BERRIOT, Mme Maria BOHU, M. Kévin CAMPOURCY, M. Geoffrey LEMBEYE, M. David URBAN, M. Gérard HURTEAU.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 03

Mme Aude SALAHY a donné procuration à M. Lionel MONTILLAUD ;
Mme Lou TRAZIE a donné procuration à M. Kévin CAMPOURCY ;
Mme Domina DELHOMMEAU a donné procuration à M. Gérard HURTEAU.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : 04

Mme Héloïse DESCLAUX ;
M. André JANNOT ;
M. Arnaud DURAND ;
Mme Marie-Jacqueline PIN ;

ETAIT ABSENTE NON EXCUSEE : 01

Mme Karine MARIE.

M. Frédéric BATTUT a été désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026-02-24-04 – FINANCES : AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE « TRANSPORTS SCOLAIRES »)

Le Conseil municipal,

Vu l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, aux termes duquel, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité est habilité à :

- mettre en recouvrement les recettes et engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ;
- mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget ;
- engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, sur autorisation de l'organe délibérant, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors crédits afférents au remboursement de la dette ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment ses dispositions relatives aux autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) et aux autorisations d'engagement et crédits de paiement (AE/CP) ;

Vu les délibérations antérieures relatives aux autorisations de programme concernant :

- le projet de plaine des sports et des loisirs Claude Dupis ;
- le projet de réhabilitation de la Maison Lataste ;

Vu la délibération n° 2025-04-14-21 en date du 14 avril 2025 portant vote du budget primitif 2025 ;

Considérant :

- que les autorisations de programme votées au titre des exercices antérieurs demeurent valables tant qu'elles n'ont pas été clôturées ou annulées ;
- que, conformément à l'article L.1612-1 du CGCT, l'exécutif peut, avant l'adoption du budget primitif, liquider et mandater les crédits de paiement afférents aux autorisations antérieurement votées, dans la limite des crédits inscrits au dernier budget adopté ;
- qu'il convient d'assurer la continuité des opérations d'investissement et le bon fonctionnement des services communaux avant l'adoption des budgets primitifs 2026 ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- de fixer les plafonds d'engagement autorisés avant le vote du budget primitif 2026 (article L.1612-1 du CGCT) ;

 Budget Principal :

Chapitre/Opération	Crédits ouverts en 2025	Montant autorisé avant le vote du BP 2026
Dépenses d'investissement hors AP	462 919,00 €	115 729,75 €
Autorisations de programme	1 627 296,00 €	1 627 296,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	2 090 215,00 €	1 743 025,75 €

 Budget annexe transports scolaires :

Chapitre/Opération	Crédits ouverts en 2025	Montant autorisé avant le vote du BP 2026
Dépenses d'investissement hors AP	222 360,68 €	55 590,17 €
TOTAL INVESTISSEMENT	222 360,68 €	55 590,17 €

- de préciser les dépenses concernées :

 Budget principal :

Article	Libellé	Nature de la dépense	HT	TTC
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	Portail école (coté banque alimentaire) et clôture	4 166,67 €	5 000,00 €
2183	Matériel informatique	Matériel informatique	2 500,00 €	3 000,00 €
2184	Matériel de bureau et mobilier	Armoire inifugée 1 heure (pour conserver les registres d'état civil)	5 500,00 €	6 600,00 €
2184	Matériel de bureau et mobilier	Mobilier	4 166,67 €	5 000,00 €
2031	Etude	Etudes préalables cœur de ville : mise à jour du programme d'aménagement et de son bilan financier	20 625,00 €	24 750,00 €
2031	Etude	Relevé topographique de la cour de l'école et relevé des bâtiments	14 450,00 €	17 340,00 €
2031	Etude	Projet de restructuration et de végétalisation de la cour d'école primaire : élaboration d'un schéma d'intentions et d'implantations futures	10 920,83 €	13 105,00 €
2131	Bâtiments publics	Climatisation du restaurant scolaire	19 166,67 €	23 000,00 €
2152	Installation de voirie	Acquisition d'un feu récompense solaire	7 500,00 €	9 000,00 €
2183	Matériel informatique	Pont wifi très haut débit	566,67 €	680,00 €
TOTAL BUDGET PRINCIPAL			89 562,50 €	107 475,00 €

Opération	Article	Libellé	Nature de la dépense	HT	TTC
187	231	Immobilisations corporelles en cours	Dimensionnement du boulodrome	2 500,00 €	3 000,00 €
			Montage du bâtiment boulodrome	11 000,00 €	13 200,00 €
			Acomptes Stade Claude Dupis		
			AMB INGENIERIE	6 566,55 €	7 879,86 €
			ATELIER DE PAYSAGE	4 561,31 €	5 473,57 €
			MOON SAFARI	9 643,52 €	11 572,22 €
			SOLER IDE	4 557,31 €	5 468,77 €
			STARTECH	5 151,71 €	6 182,05 €
			TEC INFRA	3 525,24 €	4 230,29 €
			BUREAU VERITAS CONSTRUCTION	920,00 €	1 104,00 €
188	231	Immobilisations corporelles en cours	Acomptes maison Lataste		
			BURDIGALA	21 836,82 €	26 204,18 €
			BURDIGALA	20 825,25 €	24 990,30 €
			ATELIER ALIOS ARCHITECTES	5 095,57 €	6 114,68 €
			CATRA BTP	18 521,87 €	22 226,24 €
			CATRA BTP	22 572,30 €	27 086,76 €
			CHARPENTES VILLENAVE	12 041,92 €	14 450,30 €
			QUALICONSULT SECURITE - SPS	913,45 €	1 096,14 €
			QUALICONSULT RICT	991,76 €	1 190,11 €
			TAFE	6 840,00 €	8 208,00 €
			CHARPENTES VILLENAVE	4 427,90 €	5 313,48 €
			CHARPENTES VILLENAVE	8 307,05 €	9 968,46 €
			TOTAL BUDGET PRINCIPAL AP		

 Budget annexe transports scolaires :

Article	Libellé	Nature de la dépense	HT	TTC
2182	Matériel de transports	Mini-bus 9 places	14 550,00 €	17 460,00 €
TOTAL BUDGET TRANSPORTS SCOLAIRES			14 550,00 €	17 460,00 €

Après avoir entendu les explications du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement nécessaires au bon fonctionnement des services et équipements communaux avant l'adoption du budget pour l'exercice 2026 du budget principal et du budget annexe « Transports scolaires », dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025 hors remboursement du capital de la dette, tels que détaillés ci-dessus, et à liquider et mandater les crédits de paiement afférents aux autorisations de programme antérieurement votées.

Le 24/02/2026,

Le secrétaire de séance,
Frédéric BATTUT

Le Maire,
Lionel MONTILLAUD





Le Maire,

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat*